

# REUNION DE QUARTIER 1 : VILLAGE

(samedi 28 janvier 2012)  
Salle du conseil municipal

- Présents : Une vingtaine de personnes
- René Buron / Jean-Pierre Camilla / Patrick Soumbou / Franck Chevalier
- Franck Luna / Jean-Jacques Trichot
- Mme Schircker, M. Vialatte, délégués du quartier

## OBJECTIFS : ECHANGE D'INFORMATION

### Compte-rendu sommaire des différents points abordés

Le Maire souhaite la bienvenue à l'ensemble de l'assistance et rappelle l'objectif de cette réunion annuelle.

Le Maire aborde ensuite les grands sujets qui concernent la commune.

Le résultat du recensement de 2010 : la commune avec ses 3.540 habitants dépasse le cap des 3.500 habitants. La contrainte essentielle de ce changement de strate démographique est que la commune est concernée par l'obligation légale d'assurer la réalisation à terme sous peine de pénalités, de 20 % de logements sociaux sur son territoire. Un large débat s'instaure sur ce point :

- Nombre de logements à ce jour sur la commune : 12
- Les possibilités de réalisation sur les 6 années à venir : une cinquantaine de logements à raison de 8 logements par an engagement pris dans le cadre du Programme local de l'habitat (PLH)
- Emplacements réservés prévus par le PLU actuellement en élaboration pour donner à la commune les moyens d'acquérir le foncier nécessaire à la réalisation d'autres logements dans les prochaines années.
- Saint-Paul de Vence, commune rurale, n'aura pas la faculté d'assurer la totalité de ses obligations. Mais nous sommes partiellement couverts par une politique de logements sociaux sur l'ensemble du territoire de la CASA.
- Conditions d'attribution de ces logements et le rôle de la commission d'attribution (CASA) : les critères d'attribution tiennent compte des revenus, de la localisation et de la situation professionnelle du demandeur.

Le Maire revient sur l'élaboration actuellement en cours du PLU. Trois orientations principales ont été prises en compte :

- COS plus important dans la plupart des quartiers
- La réalisation de logements sociaux
- La pose de panneaux solaires sous certaines conditions et dans certains quartiers de la commune
- L'OPAH (opération programmée d'amélioration de l'habitat) dont l'objectif doit permettre la rénovation du parc immobilier ancien par le propriétaire en vue de la location ou par le locataire lui-même pour améliorer ses conditions de vie, des financements spécifiques sont prévus.
- Aménagement de la place sainte Claire et sa végétalisation : actuellement à l'étude
- Fleurissement du village et de ses abords à développer
- Aménagement du pied des remparts ouest : à étudier suivant priorité communale

- Aménagement de la place De Gaulle à l'entrée de l'école à prévoir dès la fin des travaux d'extension de l'école
- Devenir du clos de Tantine : rien n'est envisagé pour l'instant
- Nettoyage du village, reprise en régie directe depuis le début de l'année : à ce jour, satisfaction de toutes et de tous
- Restauration des roues à aube des 2 anciens moulins à huile, l'un privé, l'autre communal : à étudier (priorité ?)
- Suggestion de restauration de la tour-porte des anciens remparts médiévaux et désherbage des remparts
- Casemate : le projet reste d'actualité. L'architecte en chef des monuments historiques P. A. Gatier a été contacté et doit se prononcer sur l'opportunité d'un tel projet.
- Extension en cours de travaux de la crèche intercommunale faisant passer la capacité d'accueil de 50 à 75 enfants
- Le bâtiment des Oliviers est destiné à la vente (décision du Conseil municipal) et sera remplacé, en terme d'occupation, par la mise en service dès le quatrième trimestre 2012 par une salle polyvalente (à double accès, côté école et côté domaine public, permettant une double utilisation), et une médiathèque.
- Prolifération de pigeons : ne plus les nourrir et les chasser régulièrement pour éviter les désagréments de leurs déjections.
- Panne de courant régulière sur le grand parking : la société SNEF nouveau délégataire du service va mettre en place un numéro vert.
- Une cellule de veille « prévention éducative » a été mise en place en partenariat avec La Colle sur Loup pour prévenir la délinquance sur le territoire des 2 communes. Ce nouveau service s'inscrit dans le cadre de la politique de la ville dont la compétence relève de la CASA.
- Dégradation de véhicules sur le parking des Oliviers : à surveiller
- Rassemblements nocturnes de jeunes au jardin d'enfants : ceux qui les observent sont invités à prévenir immédiatement la gendarmerie.
- Utilisation du terrain Grindou devenu terrain communal : projet de réalisation de jardins familiaux à l'étude.
- Marquage horizontal au sol route des Serres : une largeur minimum de voirie doit être respectée, ce qui explique que le traçage au sol n'existe pas sur certaines parties de la voie.